



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 22 mars 2021

DELIBERATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°6

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 22 mars à 16h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au théâtre municipal de Furiani, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 16 mars 2021.

PRESENTS : ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRIGUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
MUSSIER Emma	à	ROSSI Michel
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
SALGE Hélène	à	ZUCCARELLI Jean
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre

ABSENTS : DE CASALTA Jean-Sébastien, LACAVE Mattea, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°6

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 3135-5 du code de la commande publique ;

Vu l'article 28.7.2 de la convention de DSP permettant de « *tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques d'exécution de la présente convention ainsi que des événements extérieurs aux cocontractants, de nature à avoir un impact significatif sur l'économie générale, et qui ne peuvent être raisonnablement mesurés à la date d'effet du contrat...* » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 26 novembre 2012, décidant d'approuver le choix de la société des Autobus Bastiais comme délégataire du service public des transports urbains de la communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclus entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Vu l'avenant n°1, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 juillet 2013 ;

Vu l'avenant n°2, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 9 mars 2018 ;

Vu l'avenant n°3, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 5 avril 2018 ;

Vu l'avenant n°4, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 juillet 2019 ;

Vu l'avenant n°5, approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 octobre 2020 ;

Considérant le contexte lié à la crise sanitaire du COVID 19, et notamment, la baisse de la ressource issue du versement mobilité qui en résulte, impliquant la nécessité d'équilibrer le budget des transports par une diminution de la consistance des services encadrés par le contrat de DSP ;

Considérant le projet d'avenant n°6 préparé par les services juridiques d'AGIR, en concertation avec la Communauté d'Agglomération de Bastia et son exploitant ;

Vu l'avis favorable de la commission « service à la population » du 8 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15 mars 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Conseil du 22 mars 2021

OBJET : DSP d'exploitation des services de transports publics urbains de personnes - Avenant n°6

APPROUVE
(A l'unanimité)

Le projet d'avenant n°6 de réduction de la consistance des services encadrés par le contrat de DSP (ci annexé) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 MARS 2021
et publication ou notification
du 26 MARS 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOCHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification